



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 21 janvier 2019, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents : Madame la conseillère, Anne-Marie Meyran et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc, Raymond Martin et Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La conseillère Mélanie Grenier est absente ainsi que la conseillère Diane Imonti, cette dernière assiste à la réunion par vidéoconférence.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est aussi présente.

Assistance : Aucune personne n'est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 21 janvier 2019 Ordre du jour

Mot de bienvenue de M. le Maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1** Ouverture de la séance
- 1.2** Adoption de l'ordre du jour
- 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018
- 1.4** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018
- 1.5** Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.6** Présentation des comptes du mois de décembre 2018-Municipalité
- 1.7** Présentation des comptes du mois de décembre 2018-Pourvoirie et camping
- 1.8** Résolution pour la formation d'un comité conjoint responsable de l'activité motoneige « sentiers de chevreuils » pour le secteur sud de la Lièvre
- 1.9** Taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres comptes pour l'année 2019
- 1.10** Abrogé résolution no. 2018-12-361- Calcium Lac-du-Cerf
- 1.11** Redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- 1.12** TECQ-2014-2018 – Travaux approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et par le ministère des Transports

21 janvier 2019

7083

- 1.13 Demande de patrouille nautique-secteur Lac François
- 1.14 Résolution pour la demande de subvention entretien des chemins- Député provincial
- 1.15 Résolutions pour affectations des surplus 2018 – Réserves aqueduc, égout

1.16 **Autorisation des dépenses :**

- A) Déjeuner du maire - Date
- B) Demande de permis spéciaux au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- C) Modification contrat de travail - Directrice générale
- D) Modification contrat travail - Directeur des travaux publics et urbanisme
- E) Achat de chlorure – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
- F) Subvention pour le transport adapté- 2019
- G) Octroi d'un contrat pour des services juridiques- Soumission PFD avocats
- H) Octroi d'un contrat pour des services professionnels en droit municipal- Perception des taxes
- I) Soutien administratif au village d'accueil- Subvention municipale pour contrat de personne-ressource
- J) Modification de la fournaise à la patinoire-Soumission Espace JLP
- K) Caméra de surveillance et achat d'un portable - Soumission Bélanger Électronique
- L) Soumission pour l'éclairage public- Octroi de contrat
- M) Développement résidentiel-Soumission et octroi de contrat pour la signature des servitudes avec Hydro-Québec et Télébec
- N) Autorisation des dépenses incompressibles- 2019
- O) Versement de dons et subventions 2019
- P) Hydro-Québec- Entente (financement)
- Q) Toile pour réception- mandat artiste

2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Résolution pour émission des constats d'infractions pour fausse alarme- Cour municipale

3. **TRANSPORTS- VOIRIE**

- 3.1 Embauche- chauffeur-opérateur

4. **HYGIÈNE DU MILIEU**

5. **SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Résolution d'appui pour dossier à la CPTAQ

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Résolution pour demande d'ensemencement et fête de la pêche- ministère Forêt, Faune et Parcs.

8. VARIA

- Demande pour le Carnaval de Kiamika par le comité des loisirs :
 - Ouverture officielle du carnaval par le maire
 - Ménage de la salle communautaire par la Municipalité

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-001

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE

2019-01-002

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-01-003

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2019-01-004

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2019-01-005

1.5 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 18 janvier 2019, relativement

7085

21 janvier 2019

aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du **1^{er} décembre au 31 décembre 2018, au montant total de 1 430,30 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2019-01-006

1.6 COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Robert Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2018 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
85 293 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
30 547,91 \$.

ADOPTÉE

2019-01-007

1.7 COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2018 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
993,42\$
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
aucun

ADOPTÉE

2019-01-008

1.8 RÉSOLUTION POUR LA FORMATION D'UN COMITÉ CONJOINT RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ MOTONEIGE « SENTIERS DE CHEVREUILS » POUR LE SECTEUR SUD DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT QUE l'importance de l'impact économique de l'activité motoneige sur les municipalités du secteur sud de La Lièvre représente un secteur incontournable ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 2,1 du deuxième enjeu de la planification stratégique pour l'essor de l'économie de la MRC vise à augmenter la qualité des accès physiques au territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de cet objectif dépend directement de la mise en œuvre d'un réseau de sentiers des véhicules hors route ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées par les clubs afin d'assurer le surfacage des sentiers ont été modifiées en cours de route et que celles-ci diffèrent d'une municipalité à l'autre ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées par les clubs afin d'assurer le surfacage des sentiers comportent un niveau de risque de responsabilité

7086

21 janvier 2019

civile important pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le rétablissement du concept de sentiers en boucle entre les municipalités concernées favoriserait de façon importante le retour de la popularité de l'activité ;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs du milieu composés des 5 municipalités du secteur sud de la lièvre, souhaitent formé un comité qui sera chargé d'assurer la communication et la collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle, le Centre Local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLD), la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec (FCMQ) ainsi que les clubs concernés, afin de proposer un plan d'action faisant état des différentes pistes de solutions afin d'optimiser l'essor économique potentielle de l'activité motoneige;

CONSIDÉRANT QU'UN responsable de l'activité motoneige soit nommé pour chacune de ces municipalités, afin de voir à la réalisation d'un projet de sentiers de motoneige favorisant une meilleure accessibilité entre ces municipalités du secteur sud de la lièvre ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter que : les municipalités de Lac-des-Iles, Kiamika, Lac-du-Cerf, Notre-Dame-de-Pontmain et Notre-Dame-du-Laus forment un comité conjoint responsable de l'activité motoneige composé de deux maires et de deux conseillers, en l'occurrence :

- Mme Danielle Ouimet, Mairesse Lac-du-Cerf
- M. Michel Dion, Maire de Kiamika
- M. Ghislain Collin, Conseiller de Notre-Dame-de-Pontmain
- M. Pierre Gagné, Conseiller de Notre-Dame-de-Pontmain

Et que la synergie du regroupement des municipalités du secteur sud de la Lièvre demande un appui pour endosser le projet par résolution aux acteurs concernés : la MRC d'Antoine-Labelle, le Centre Local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle (CLD), la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec (FCMQ).

ADOPTÉE

2019-01-009

1.9 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES POUR ARRÉRAGES ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2019

Considérant l'article 250.1 de la loi sur la fiscalité municipale, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu que les soldes impayés des taxes municipales et autres comptes de la Municipalité de Kiamika et du Comité touristique de Kiamika portent intérêt au taux annuel de 15% l'an calculé sur une base journalière.

ADOPTÉE

21 janvier 2019

7087

2019-01-010

1.10 ABROGÉ RÉOLUTION NO. 2018-12-361- ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'abroger la résolution no. 2018-12-361 pour l'achat d'abat- poussière et épandages par la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

2019-01-011

1.11 REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux normes et aux critères applicables et en considération de la bonne performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres d'accepter la somme de 9 318,64\$ provenant du fonds en vert en redevances à la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2019-01-012

1.12 TECQ-2014-2018 – TRAVAUX APPROUVÉS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ET PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le Programme sur la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait jusqu'au 31 décembre 2018 pour compléter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 21 décembre 2018 du Directeur général des infrastructures la lettre de recommandation à la SOFIL pour le versement d'un montant de 381 664\$ pour porter à 609 987\$ le montant cumulatif autorisé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme comptable, Allard Guilbault Mayer Millaire Richer, pour la reddition de compte finale tel que l'exige dans la lettre du Directeur général des infrastructures.

ADOPTÉE

7088

21 janvier 2019

2019-01-013

1.13 DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'OBTENTION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE AU LAC FRANÇOIS AU COURS DE L'ÉTÉ 2019

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adressée une demande à la Sûreté du Québec pour que « La patrouille nautique » soit présente au moins deux fois pour la période estivale sur le lac François à Kiamika pour la saison 2019.

ADOPTÉE

2019-01-014

1.14 DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE 75 000 \$ POUR LE CHEMIN DU 6^E RANG ET CHEMIN DE LA LIÈVRE - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'une demande d'aide financière de 75 000\$ soit adressée à la députée, Madame Chantal Jeannotte, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux d'amélioration sur le chemin du 6^e Rang et chemin de la Lièvre.

ADOPTÉE

2019-01-015

1.15 RÉSOLUTIONS POUR AFFECTATIONS DES SURPLUS 2018 – AQUEDUC ET ÉGOUT

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'affecter les surplus accumulés de l'année 2018 de la façon suivante :

- Affecter un montant de 1 836 \$ « Aqueduc » du surplus accumulé 2018 non affecté au surplus accumulé « Réserve aqueduc » pour le paiement d'une partie des dépenses de fonctionnement dont, entre autres, l'installation de compteur d'eau sur certains bâtiments municipaux.
- Affecter un montant de 373 \$ « Égout » du surplus 2018 accumulé non affecté au surplus accumulé « Égout »

ADOPTÉE

2019-01-016

1.16 A) DÉJEUNER DU MAIRE 2019

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les dépenses relatives au déjeuner du maire qui aura lieu le dimanche 24 mars 2019 à la salle municipale de Kiamika, pour un montant maximal de 900 \$ (taxes fédérale et provinciale en sus). Les revenus provenant de la vente des billets serviront au paiement de ces dépenses.

ADOPTÉE

2019-01-017

1.16 B) DEMANDE DE PERMIS POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (DÉJEUNER DU MAIRE DU 24 mars 2019)

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, que madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Kiamika, soit autorisée à présenter une demande de permis sans but lucratif et événements spéciaux au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec au montant de 34 \$ payable au ministre des Finances pour l'obtention dudit permis, pour le « Déjeuner du maire » qui aura lieu le dimanche 24 mars 2019 à la salle municipale de Kiamika (4, chemin Valiquette, Kiamika).

ADOPTÉE

2019-01-018

1.16 C) MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME PASCALE DUQUETTE

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le contrat de travail pour la secrétaire-trésorière et directrice générale soit modifié de la façon suivante :

4.7 ASSURANCES COLLECTIVES

La municipalité de Kiamkia paiera 100 % des primes totales pour l'ensemble du régime.

4.9 ALLOCATIONS DE DÉPENSES

La directrice générale bénéficiera d'un compte de dépenses annuelles de 3000 \$, sans justification à compter du 1er janvier 2019. Ce montant devra être au prorata par mois pour les périodes de 12 mois.

ADOPTÉE

2019-01-019

1.16 D) MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME, MONSIEUR MARC-ANDRÉ BERGERON

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le contrat du directeur des travaux publics et urbanisme, monsieur Marc-André Bergeron soit modifié de la façon suivante :

4. TRAITEMENT ET AUTRES BÉNÉFICES MARGINAUX

a. Salaire

I. En contrepartie de son travail, l'employé recevra un salaire annuel à compter du 1^{er} janvier 2019 de 64 000 \$ (sans indexation pour 2019).

7090

21 janvier 2019

- g. Bénéfice de retraite
I. Participation de la Municipalité au même pourcentage que l'employé et ce jusqu'à concurrence de 2%.

ADOPTÉE

2019-01-020

1.17 E) MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Kiamika a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019);

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques

7091

21 janvier 2019

d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2019-01-021

1.17 F) TRANSPORT ADAPTÉ 2019

- CONSIDÉRANT que le 22 décembre 2005, la Municipalité de Kiamika avait confirmé, par résolution, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;
- CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'usager puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;
- CONSIDÉRANT que la municipalité doit établir une tarification pour le service de transport adapté;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'établir comme suit le nombre de déplacements admissibles par personne par année, ainsi que la contribution financière pour l'année 2019, pour le service de transport adapté:

7092

21 janvier 2019

1. Le nombre maximal de déplacements par personne par année est de cent quatre (104), un aller-retour comptant pour 2 déplacements.
2. Le coût reconnu est de 17 \$ par déplacement.
3. Le financement se répartit comme suit :

- Contribution de la municipalité (20%) :	3,40 \$
- Contribution de l'utilisateur :	2,55 \$
- Contribution ministère des Transports :	<u>11,05\$</u>

Total : 17,00 \$

ADOPTÉE

2019-01-022

1.17 G) OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL (SERVICES JURIDIQUES)

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de PFD AVOCATS (Prévost Fortin Daoust) pour des services professionnels en droit municipal, droit du travail, droit public et administratif (services juridiques) pour l'année 2019:

Pour le forfait téléphonique : un service illimité, de consultations téléphoniques pour toutes les personnes de la municipalité pour un montant de 1000 \$ pour l'année 2019, plus les taxes fédérale et provinciale selon une facturation mi-annuelle au prix de 500 \$ pour l'année;

Pour tout autre mandat qui nécessiterait plus de temps, les honoraires seront facturés au taux horaire de l'avocat qui œuvre dans le dossier, laquelle tarification se situe entre 150 \$ et 295 \$ de l'heure.

La présente entente pour des honoraires professionnels aura une durée d'une année, soit pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-01-023

1.17 H) OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL (PERCEPTION DES TAXES)

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de Me Roger Rancourt, avocat, pour la perception des taxes municipales. Les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 20% des montants réclamés, plus les taxes et déboursés applicables.

La présente entente aura une durée d'une année, soit pour l'année 2019.

ADOPTÉE

21 janvier 2019

7093

2019-01-024

1.17 I) SOUTIEN ADMINISTRATIF AU VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES INC.

CONSIDÉRANT QUE le Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc. s'adresse à la Municipalité de Kiamika pour l'obtention d'un soutien administratif en 2019 pour la poursuite de ses activités, et ce, pour le volet comptabilité et administratif;

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de Madame Josée Lacasse pour la tenue à jour de la comptabilité et pour le soutien administratif pour le Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc. pour l'année 2019, au taux horaire de 31,20\$/heure, à titre de fournisseur de service et ce, jusqu'à un montant maximal de 1500,00\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-01-025

1.17 J) MODIFICATION DE LA FOURNAISE AU CHALET DE LA PATINOIRE - AJOUT POUR CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE les coûts élevés du mazout pour le chauffage au chalet de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'ajout d'un système de chauffage électrique sur la fournaise au mazout en place;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission et procédera par invitation pour recevoir au minimum une autre soumission afin d'avoir des comparables ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir le plus bas soumissionnaire comparable et de procéder à l'achat et l'installation d'un module électrique à installer sur la fournaise au mazout dans le plus court délai ;

Il est de plus résolu, que cette dépense n'étant pas prévue au budget 2019, soit payée à partir du surplus accumulé non affecté de 2018.

ADOPTÉE

2019-01-026

1.17 K) OCTROI DE CONTRAT- BÉLANGER ÉLECTRONIQUE

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder selon les soumissions reçues de Bélanger Électronique inc, à l'achat des équipements suivants:

- Caméra de surveillance IP GEOVISION – 2 Mega Pixels 599, 99 \$
+ frais de transport, 17 \$ et Écofrais, 0,80 \$,
+ installation au tarif horaire de 77 \$ et taxes applicables en sus

7094

21 janvier 2019

- Portable Lenovo E580 Intelcore i5-7200U 999,99 \$
- + 4 gigas supplémentaires 79,99 \$
- 7 Tablettes Samsung Galaxie 319,99 \$ (conseil sans papier)
- + écofrais 2 246,23 \$
- Étui pour Samsung Galaxie TAB A, 32,99 \$ x 7 230,93 \$
- Office 365 Business essentiel, 82,99 \$ x 6 497,94 \$
- Micro omnidirectionnel haut-parleur USB 159,99 \$
- Démarrage et préparation en atelier à notre bureau au tarif horaire de 65,00 \$
- Taxes applicables en sus

ADOPTÉE

2019-01-027

1.17 L) OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À CONTRÔLE-TECH RS 2019

Il est proposé par Raymond Martin et unanimement résolu d'allouer le contrat pour l'entretien et la réparation des lumières de rues à Contrôle-Tech RS selon la soumission reçue en date du 14 janvier 2019, pour l'année 2019.

Les travaux consistent principalement aux réparations de luminaires afin que l'éclairage fonctionne selon les normes auxquelles il a été prévu et à fournir les pièces de rechange. Les travaux devront s'effectuer en conformité avec la norme E.32.1-01 d'Hydro-Québec (exigences minimales régissant les travaux sur les installations d'éclairage public des municipalités).

ADOPTÉE

2019-01-028

1.17 M) OCTROI DU CONTRAT POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE SERVITUDES AVEC HYDRO-QUÉBEC ET TÉLÉBEC - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Il est proposé par Raymond Martin et unanimement résolu d'allouer le contrat pour la signature des actes de servitudes avec Hydro-Québec et Télébec pour le prolongement de la ligne au développement domiciliaire sur le chemin Albert-Diotte à la firme de notaire, Hamel Brunet, Villemaire, Notaires, S.E.N.C., selon la soumission déposée en date du 18 décembre 2018 au montant total de 3 486,15 \$ incluant les taxes applicables, les honoraires et déboursés.

Il est de plus résolu, que cette dépense n'étant pas prévue au budget 2019, soit payée à partir du surplus accumulé non affecté de 2018.

ADOPTÉE

21 janvier 2019

7095

2019-01-029

1.15 N) AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

CONSIDÉRANT que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

CONSIDÉRANT que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget 2019 :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Poste budgétaire	Description
	Rémunération des employés réguliers, autres, élus, pompiers
	Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, assurance collective, REER, CSST) Remise des cotisations syndicales
02- -00-310	Frais de déplacement (employés, élus, pompiers et bénévoles)
02- -00-321	Frais de poste et transport
02- -00-331	Téléphone, radios
02-130-00-336 et 02-130-00-337	Frais récurrents fibre optique et frais de gestion (MRC et CSPN)
02-130-00-451 et 02-320-00-451	Système d'alarme
02-130-00-335	Internet (Télébec et MRC d'Antoine-Labelle, Alliance Bell)
02-412-00-453 et 02-414-00-453-10	Analyse de l'eau et analyses ass. eaux (Bio-Services)
02-130-00-413	Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. (Comptabilité et vérification)

7096

21 janvier 2019

02-130-00-414	Perséides Technologie (hébergement site Web)
02-130-00-527-03	Entretien et réparation fibre optique (MRC d'Antoine-Labelle ou CSPN)
02- -00-422	Assurances incendie (MMQ)
02- -00-423	Assurance responsabilité civile (MMQ)
02-220-00-424	Assurance pompiers
02- -00-425	Assurances véhicules (MMQ)
02-190-00-453	Médial conseil Santé sécurité (Mutuelle FQM)
02-210-00-441	Police (ministre des Finances)
02-220-00-442	Achat de services municipaux (municipalités voisines)
02-220-00-442-01	Entente incendie (Municipalité de Lac-des-Écorces)
02-220-00-442-02	Entente SSIRK – Compensation CSP
02-412-00-444 et 02-414-00-444	Entente hygiène du milieu (Municipalité de Lac-des-Écorces)
02-190-00-493	Réception (achat liqueur, café, etc.)
02-610-00-494	COMBEQ (adhésion Officier en urbanisme)
02-190-00-494	ADMQ (cotisations dg et dg adjointe)
02-190-00-494	FQM (contribution annuelle)
02-190-00-494	Québec municipal
02-190-00-494	Réseau d'information municipale
02-190-00-494	Forum Jeunesse
02-701-50-494	Les Fleurons du Québec - Fédération Québécoise de la Marche (sentier pédestre)
02-702-30-494	Cotisation Réseau Biblio Laurentides
02-702-90-494	Muni Spec (membre étoile)
02-130-00-496	Frais de banque
02-190-00-499	Taxes municipales 25, rue Principale
02-290-00-499	Primes pour loups et coyotes
02-130-00-527-01	Corporation Informatique Bellechasse (soutien technique et téléphonique)
02-130-00-527-02	Contrat de service photocopieur (Bureautech Laurentides)
02- -00-631	Essence, diesel
02- -00-632	Huile à chauffage (Pétroles des Draveurs inc.)
02-451-10-647	RIDL (achat bacs noirs)
02-452-35-647	RIDL (achat bacs de récupération)
02- 130-00-660	Centre d'hygiène
02- -00-670	Fonds de l'information foncière Papeteries des Hautes -Rivières
02-320-00-516	Lacelle & Frères (niveleuse)

02-992-00-883	Intérêts marge de crédit camping
02- -00-681	Électricité (édifices municipaux) - Hydro-Québec
02-921-00-872-01	Intérêts location/achat camion incendie
02-921-00-874	Intérêts Règlement d'emprunt R-153
02-921-00-874-01	Intérêts Règlement emprunt Ferme-Rouge
02-922-00-840	Frais de financement – émission obligations
02-922-00-884	Intérêts – Marge de crédit régulière
02-992-00-887	Intérêts courts de construction MC1 – TECQ 2014-2018
02-992-00-887-01	Intérêts sur comptes (montant maximal)
03-210-01-000-02	Remb. Capital étang aéré
02-992-00-887-04	Intérêts courts de construction – Ferme-Rouge
03-515-81-000	Remb. Capital Fond de roulement - étang aéré
03-515-81-000	Remb. Fond de roulement – téléphonie IP
03-515-81-000	Remb. Fond de roulement – jardinières
03-515-81-000	Remb. Fond de roulement – R-225 (camion hygiène du milieu)
03-515-81-000	Remb. Fond de roulement – achat équipements Lac-du-Cerf
03-515-81-000	Remb. Fond de roulement – achat camion directeur incendie Remb. Fond de roulement – Lumières de rue Remb. Fond de roulement – Monte-personne bibliothèque
03-210-11-000-00	Remb. Location camion incendie
03-210-10-000-02	Remb. Camion voirie GMC
03-210-10-000-06	Remb. Camions dix roues
03-210-10-000-07	Remb. rétrocaveuse
02- -00-635	Produits chimiques (alun, chlore, remplissage extincteurs, etc.)
02- -00-951	Quote-part – MRC d'Antoine-Labelle
02-451-20-446-01	Quote-part RIDL
02-701-50-512	Location terrain (Rivard) - ministre des Finances
02-701-90-959	Contributions équipements supralocaux (Mont-Laurier et Ferme-Neuve)
02- -00-455	Immatriculation des véhicules (SAAQ)
02-290-00-459	Centre canin Le Refuge
02-701-70-447	Animation exposition de voitures
02-701-70-447-01	Fête de Noël (publicité, achat cadeaux, fournitures, décorations)
Contribuables	Remboursement des crédits de taxes, remb. taxes payées en trop, remb. des intérêts créditeurs

Comité touristique de Kiamika

Poste budgétaire	Description
02-120, 02-121, 02-140	Rémunération gardiens
02-210 et 02-215	Cotisations de l'employeur (RRQ, AE, FSS, QAP, CSST)
02-310	Frais de déplacement employés
02-340	Frais de poste et transport
02-350	Frais de téléphone (Télébec)
02-352	Câble chalet gardiens (Shaw direct)
02-555	Frais de banque (Caisse populaire Desjardins Vallée de Kiamika)
02-360	Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides
02-360	Télébec ltée (publicité Pages jaunes)
02-440	Loyer (sablère et terrain agrandissement camping)
02-410	Frais d'association (FPQ, Camping Québec (classification et adhésion))
02-441	Permis pourvoyeur (FPQ), permis propane (RBQ)
02-442	Immatriculation (SAAQ)
02-511	Presse Commerces (abonnement revues)
02-551	Analyse de l'eau (municipalité de Kiamika et Laboratoire Bio-Services)
02-533	Essence, huile, propane bbq- Marché Kiamika
02-588	Propane location BBQ
02-592	Mont-Laurier Propane (location et propane)
02-593	Vers (Glaces Laurentides)
02-594	Glace (Glaces Laurentides)
02-595	Hydro-Québec (électricité)
02-520, 02-521 et 02-522	Assurances
02-599	Commission scolaire Pierre-Neveu (taxes scolaires)
02-599	Municipalité de Kiamika (taxes municipales)
02-599	RIDL (bacs noirs supplémentaires)

ADOPTÉE

1.15 0) VERSEMENT DE DONN ET SUBVENTIONS

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des dons et subventions suivants aux organismes ci-dessous mentionnés:

Noms des organismes	Montant
02-702-90-971	
Centre Christ Roi	250,00 \$
Centre d'action bénévole Léonie Bélanger (salon des aînés)	100,00 \$
Centre d'action bénévole Léonie Bélanger	100,00 \$
Centraide Gatineau-Labelle	100,00 \$
Table des aînés d'Antoine-Labelle	55,00 \$
Centre de prévention suicide Le Faubourg	25,00 \$
Club optimiste de Val-Barrette	125,00 \$
Polyvalente St-Joseph (persévérance scolaire)	150,00 \$
Croix-Rouge	160,00 \$
École aux Quatre-vents	125,00 \$
Fondation du Centre hospitalier	150,00 \$
Fondation Martin-Paquette	300,00 \$
Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants	150,00 \$
La Mèreveille	110,00 \$
Le Prisme	100,00 \$
Comité d'ensemencement de la Lièvre	75,00 \$
Maladies du Cœur du Québec	50,00 \$
Opération Nez-Rouge	50,00 \$
Paroisse Bon Pasteur (bulletin paroissial)	100,00 \$
Paroisse Bon Pasteur (éclairage)	700,00 \$
PREL (persévérance scolaire)	50,00 \$
Balle molle mineure de Lac-des-Écorces	300,00 \$
Société Albatros	100,00 \$
Piste de course de Kiamika	1 000,00 \$
Club VTT Anti-Loups	1 000,00 \$
Club Quad-Villages Hautes-Laurentides	1 312,00 \$
Club VTT Quad Village (chemin Chapleau)	500, 00 \$
Comité des loisirs (voyage annuel, autobus)	650,00 \$
Comité des loisirs (feux d'artifices, lac François)	200,00 \$
Comité des loisirs de Kiamika (subv. Base)	700,00 \$
Zone emploi Antoine-Labelle	125,00 \$
02-470-00-971	1 500,00 \$ sur
Association des propriétaires du Lac-Francois	dépôt de projet)
02-622-00-971	
Village d'accueil -pour soutien administratif	1 500, 00\$

ADOPTÉE

2019-01-031

1.15 Q) TOILES POUR LA RÉCEPTION- MANDAT

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika donne un mandat de création pour des toiles à la réception, aux mêmes artistes qui ont fait les murales du couloir à l'Hôtel de Ville, dont la responsable est Madame Lou Meilleur.

Il est de plus résolu :

- Que la Municipalité de Kiamika paie le montant pour 2 toiles dont la thématique est, **Le ruisseau du diable**, hiver et été.
- Que le montant octroyé pour la création des toiles est de 1 000 \$ incluant les frais de peintures.
- Que cette dépense n'étant pas prévue au budget 2019, soit payé à partir du surplus accumulé non affecté de 2018.

ADOPTÉE

2019-01-032

2.1 MANDAT À LA COUR MUNICIPALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCUREUR - AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTIONS

ATTENDU QUE Marc-André Bergeron a été nommé à titre de directeur du service d'urbanisme;

ATTENDU QU' il y a lieu de faire respecter la réglementation applicable sur le territoire de la Municipalité de Kiamika ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Kiamika autorise Marc-André Bergeron à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices se trouvant sur le territoire de la Municipalité de Kiamika;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Kiamika autorise Marc-André Bergeron à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant aux règlements applicables sur le territoire de la Municipalité de Kiamika;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Kiamika autorise Marc-André Bergeron à émettre des constats d'infractions aux règlements applicables sur le territoire de la Municipalité de Kiamika;

7101

21 janvier 2019

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Kiamika autorise Marc-André Bergeron à représenter la Municipalité de Kiamika devant toute instance en cas de contestation d'un constat d'infraction par un contrevenant.

ADOPTÉE

2019-01-033

3.1 EMBAUCHE - CHAUFFEUR OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition de 2 camions 10 roues avec équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'un troisième chauffeur-opérateur pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'affichage du poste à pourvoir conformément à la convention collective du syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidats ont déposé leurs candidatures et que les candidat(e)s retenu(e)s ont été rencontrés pour une entrevue préliminaire à l'embauche et ont effectué des tests pratiques avec le camion 10 roues;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Monsieur Réjean Valiquette a été retenue en considération de ses nombreuses aptitudes, son expérience, sa disponibilité, ses références et sa proximité du lieu de travail;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'embauche de monsieur Réjean Valiquette au poste de chauffeur-opérateur en déneigement selon les conditions établies à la convention collective du syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

2019-01-034

3.1 RÉSOLUTION D'APPUI POUR DOSSIER À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que la compagnie « Québec 9162-0138 Inc », matricule 8645-85-4690, est propriétaire des lots 2 676 505, 2 993 718, 2 993 716, 2993709, 2 993 714, 2 993 715, 3 616 360, 2 993 710, 2 993 717, 2 993 711, 2 676 567, 2676 568 et 2 993 713, cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 86 000mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la compagnie « Québec 9162-0138 Inc » s'adresse à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin de procéder à l'aliénation d'un des lots, soit le 2 676 568,

7102

21 janvier 2019

cadastre du Québec, d'une superficie de 131 869 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot qui sera aliéné, soit le 2 676 568, cadastre du Québec, sera vendu aux propriétaires des lots 2 676 486 et 2 673 570, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika ne s'objecte aucunement à la demande d'autorisation formulée par Monsieur Alain Lachaine de la compagnie « Québec 9162-0138 Inc » à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vue d'aliéner le lot 2 676 568, cadastre du Québec, d'une superficie de 131 869 mètres carrés, ce lot devant être vendu aux propriétaires des lots 2 676 486 et 2 673 570, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2019-01-035

7.1 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU ET POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE POUR 2019

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika demande une subvention au ministère Forêts, Faune et Parcs dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour les années 2019 afin d'ensemencer le Lac Pimodan et pour le programme d'aide pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche.

Il est, de plus, résolu que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale, soit mandatée pour présenter la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

21 janvier 2019

7103

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Pascale Duquette
dir. gén./Secrétaire-trésorière

2019-01-036

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20 10.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Pascale Duquette
Secr.-trés./directrice générale

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire

21 janvier 2019

7104